

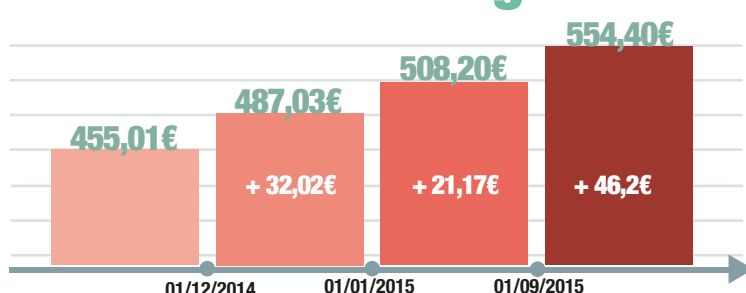
## Stages : qu'est-ce qui change?

### L'ENQUÊTE AJSTAGE

## LES NOUVELLES OBLIGATIONS

Valable uniquement pour les conventions de stage signées après le 01/12/14

## Les indemnités augmentent



**Le stage ne doit pas excéder 6 mois au sein d'un même organisme**

## Les avantages



Transports



Cantine & Tickets Restaurant



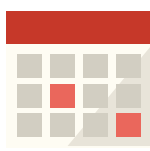
Inscription du stagiaire au registre unique de l'entreprise

## PLUS DE «FAUSSES» CONVENTIONS

## Une vraie formation scolaire qui évalue et accompagne



Tuteur + Enseignant référent = **DOUBLE SUIVI**



**200h de formation minimum dans un cursus pédagogique à effectuer dans l'année.**



**Préparation des entretiens et recherche de stage accompagnés.**

## UNE AMENDE ET PLUS DE CONTRÔLES CONTRE LES ABUS



Un stagiaire ne peut excéder le temps de présence quotidien et hebdomadaire maximum.



Le stagiaire ne doit pas effectuer de tâches dangereuses.

## 2000€ d'amende par stagiaire en cas de non respect de la nouvelle loi.



Concernant les **quotas de stagiaires**, rien n'est encore arrêté à ce jour.

Rendez-vous début 2015 pour plus d'informations.

UNE ENQUÊTE RÉALISÉE PAR